Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture
Direction des Relations avec
les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DE L'ARRÊTE N° 2017-I-425 DU 6 AVRIL 2017

Vu le Code de l'Environnement et notamment son titre Ier (Installations Classées) du livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances) ;

Vu la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R511–9 du Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-1-2632 du 07 novembre 2006 réactualisant les prescriptions techniques applicables aux unités d'entreposage d'engrais minéraux, de produits agroalimentaires et de produits minéraux et à son atelier de conditionnement d'engrais minéraux, exploités par la société SOGEMA et situés sur le territoire de la commune de Sète ;

Vu l'accusé réception n° 10-048 du 15 avril 2010 prenant acte du changement d'exploitant des installations de la société SOGEMA au profit de la société SEA-INVEST SETE ;

Vu le récépissé d'antériorité n° 14-160 du 1er avril 2014 délivré à la société SEA-INVEST SETE pour les rubriques n° 2160-1-a et 2517-2 de la nomenclature sur les installations classées ;

Vu le dossier de porter à connaissance transmis par la société SOGEMA par courrier du 19 janvier 2009 concernant l'extension du stockage d'engrais inertes et la mise en place d'un nouveau poste de mélange d'engrais inertes ;

Vu l'étude de dangers produite par la société SEA-INVEST SETE, révision n° 5 en date du 21 avril 2011 ;

Vu le complément à l'étude de dangers du 21 avril 2011, portant sur les effets toxiques, produit par la société SEA-INVEST SETE, révision n° 3 en date du 12 septembre 2011 ;

Vu l'addendum à l'étude de dangers du 21 avril 2011, centré sur l'activité de stockage de produits minéraux et d'engrais à base de nitrates d'ammonium, produit par la société SEA-INVEST SETE, version n° 3.2 en date du 10 septembre 2013 ;

Vu la note de synthèse relative à l'addendum à l'étude de dangers susvisé, produit par la société SEA-INVEST SETE, version n° 2.0 en date du 31 juillet 2014 ;

Vu l'avis des services d'incendie et de secours sur la suffisance de la défense extérieure contre l'incendie du site SEA-INVEST SETE, en date du 16 mars 2016 ;

Vu la note de synthèse E14Q7/16/0XX v1.0 du 19 avril 2016 relative à l'étude du phénomène dangereux n°23 détonation en masse du NAT, produite par la société SEA-INVEST SETE ;

Vu le courrier de la société SEA-INVEST SETE, en date du 05 novembre 2014, relatif au reclassement de ses installations selon les rubriques 4XXX de la nomenclature sur les installations classées ;

Vu le courrier de la société SEA-INVEST SETE en date du 18 décembre 2015, portant sur les points suivants : aire d'aspiration incendie, modalités de stockage des engrais 4702-II et 4702-III dans les cases n° 6 et 7 du hangar H5, et stockage des containers de NAT ;

Vu le dossier de porter à connaissance transmis par la société SEA-INVEST SETE par courrier du 14 novembre 2016 (référencé E14Q7/16/174 – version 1.0) concernant la réorganisation des activités au sein des bâtiments H7 et H8 et la création d'une plate-forme de stockage AEH8bis ;

Vu le courrier de la société SEA-INVEST SETE, en date du 28 novembre 2016, informant la préfecture de

34, PLACE DES MARTYRS DE LA RÉSISTANCE - 34062 MONTPELLIER CEDEX 2
www.herault.gouv.fr
tous nos horaires d'accueil sont disponibles sur notre site INTERNET

l'Hérault de son engagement de limiter à moins de 1250 tonnes les quantités d'engrais à base de nitrates d'ammonium haut dosage relevant de la rubrique 4702-II de la nomenclature sur les installations classées, présentes sur son site ;

Vu le courrier de la société SEA-INVEST SETE, en date du 1er décembre 2016,

Vu le rapport et les propositions du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, inspection des installations classées, en date du 6 février 2017 ;

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 23 février 2017 au cours duquel l'exploitant a eu la possibilité d'être entendu ;

Vu le projet d'arrêté porté le 27 février 2017 à la connaissance de l'exploitant ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 512-1 du code de l'environnement, l'autorisation ne peut être accordée que si les dangers ou inconvénients peuvent être prévenus par des mesures que spécifie l'arrêté préfectoral ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R. 512-28 du code de l'environnement, les conditions d'aménagement et d'exploitation fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation doivent tenir compte, d'une part, de l'efficacité des techniques disponibles et de leur économie, d'autre part de la qualité, de la vocation et de l'utilisation des milieux environnants, ainsi que de la gestion équilibrée de la ressource en eau;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R. 512-31 du code de l'environnement, «des arrêtés complémentaires peuvent être pris sur proposition de l'inspection des installations classées et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Ils peuvent fixer toutes les prescriptions additionnelles que la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement rend nécessaires ou atténuer celles des prescriptions primitives dont le maintien n'est plus justifié.» ;

Considérant par ailleurs, qu'il convient de hiérarchiser les mesures de maîtrise du risque à mettre en œuvre en fonction des bénéfices attendus soit en termes de sécurité globale de l'installation, soit en termes de sécurité pour les intérêts menacés dans l'environnement ;

Considérant les mesures de maîtrise des risques préventives des événements accidentels redoutés mises en place par l'exploitant, ainsi que les mesures d'atténuation des effets potentiels de ces événements ;

Considérant les mesures complémentaires de réduction des risques retenues par l'exploitant à l'issue de l'actualisation de son étude de dangers ;

Considérant qu'il est nécessaire de réviser les prescriptions techniques applicables à l'établissement, compte tenu des évolutions réglementaires et des informations fournies par l'actualisation de l'étude de dangers effectuée par l'exploitant ;

Considérant que les dispositions techniques proposées ont pour objectif de préserver les intérêts visés aux articles L 211-1 et L.511-1 du Code de l'Environnement.

La société SEA-INVEST SETE dont le siège social est situé Z.I Portuaire, Quai Minéralier, CS 10068, 34 200 Sète est autorisée à poursuivre l'exploitation de ses installations situées Z.I Portuaire, Quai Minéralier, CS 10068, 34 200 Sète, sous réserve des dispositions du présent arrêté préfectoral qui visent à limiter l'occurrence et les conséquences d'un accident majeur sur le site.

Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2006-1-2632 du 07 novembre 2006 sont abrogées et remplacées par les prescriptions du présent arrêté.

Arrête

TITRE 1. Portée de l'autorisation et conditions générales 6

CHAPITRE 1.1. Bénéficiaire et portée de l'autorisation 6

ARTICLE 1.1.1. Exploitant titulaire de l'autorisation 6
ARTICLE 1.1.2. Modification et compléments apportés aux prescriptions des actes antérieurs 6
ARTICLE 1.1.3. Installations non visées par la nomenclature ou soumises à déclaration 6

CHAPITRE 1.2. Nature des installations 7

ARTICLE 1.2.1. Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées. 7
ARTICLE 1.2.2. Situation de l'établissement 10
ARTICLE 1.2.3. Consistance des installations autorisées 10
ARTICLE 1.2.4. Conformité au dossier de demande d'autorisation actualisé pour la partie relative à l'étude de dangers 10

CHAPITRE 1.3. Durée de l'Autorisation 11

ARTICLE 1.3.1. Durée de l'autorisation 11

CHAPITRE 1.4. Modifications et cessation d'activité 11

ARTICLE 1.4.1. Porter à connaissance 11
ARTICLE 1.4.2. Équipements abandonnés 11
ARTICLE 1.4.3. Transfert sur un autre emplacement 11
ARTICLE 1.4.4. Changement d'exploitant 11
ARTICLE 1.4.5. Cessation d'activité 11

CHAPITRE 1.5. Délais et voies de recours 12

ARTICLE 1.5.1. Délais et voies de recours 12

CHAPITRE 1.6. Textes applicables 12

ARTICLE 1.6.1. Arrêtés, circulaires, instructions applicables 12
ARTICLE 1.6.2. Respect des autres législations et réglementations 12

TITRE 2. Gestion de l'établissement 13

CHAPITRE 2.1. Exploitation des installations 13

ARTICLE 2.1.1. Objectifs généraux 13

CHAPITRE 2.2. Réserves de produits ou matières consommables 13

ARTICLE 2.2.1. Réserves de produits 13

CHAPITRE 2.3. Intégration dans le paysage 13

ARTICLE 2.3.1. Propreté 13

CHAPITRE 2.4. Danger ou nuisances non prévenus 13

CHAPITRE 2.5. Incidents ou accidents 13

ARTICLE 2.5.1. Déclaration et rapport 13

CHAPITRE 2.6. Récapitulatif des documents tenus à la disposition de l'inspection 14

CHAPITRE 2.7. Récapitulatif des documents à transmettre à l'inspection 14

TITRE 3. Prévention de la pollution atmosphérique 14

CHAPITRE 3.1. Conception des installations 14

ARTICLE 3.1.1. Dispositions générales 14
ARTICLE 3.1.2. Odeurs 15
ARTICLE 3.1.3. Voies de circulation 15
ARTICLE 3.1.4. Émissions diffuses et envols de poussières 15
ARTICLE 3.1.5. Contrôle 15

TITRE 4. Protection des ressources en eaux et des milieux aquatiques 16

CHAPITRE 4.1. Prélèvements et consommations d'eau 16

ARTICLE 4.1.1. Origine des approvisionnements en eau 16
ARTICLE 4.1.2. Protection des réseaux d'eau potable et des milieux de prélèvement 16

CHAPITRE 4.2. Collecte des effluents liquides 16

ARTICLE 4.2.1. Dispositions générales 16
ARTICLE 4.2.2. Plan des réseaux 16
ARTICLE 4.2.3. Entretien et surveillance 17

ARTICLE 4.2.4. Protection des réseaux internes à l'établissement....17
ARTICLE 4.2.5. Isolements avec les milieux....17

CHAPITRE 4.3. Types d'effluents, leurs ouvrages d'épuration et leurs caractéristiques de rejet au milieu....17

ARTICLE 4.3.1. Identification des effluents....17
ARTICLE 4.3.2. Collecte des effluents....17
ARTICLE 4.3.3. Traitement des eaux pluviales....18
ARTICLE 4.3.4. Traitement des eaux sanitaires....18
ARTICLE 4.3.5. Traitement des eaux résiduaires issues du lavage des installations d'imprégnation d'engrais inertes....18
ARTICLE 4.3.6. Entretien des véhicules et engins....18
ARTICLE 4.3.7. Caractéristiques générales de l'ensemble des rejets....18
ARTICLE 4.3.8. Eaux pluviales susceptibles d'être polluées....18
ARTICLE 4.3.9. Surveillance des rejets aqueux....19
Article 4.3.9.1. Surveillance générale....19
Article 4.3.9.2. Normes de contrôles....19
Article 4.3.9.3. Contrôles des rejets....19

TITRE 5. Déchets....19

CHAPITRE 5.1. Principes de gestion....19

ARTICLE 5.1.1. Limitation de la production de déchets....19
ARTICLE 5.1.2. Séparation de déchets....19
ARTICLE 5.1.3. Conception et exploitation des installations internes de transit des déchets....20
ARTICLE 5.1.4. Déchets gérés à l'extérieur de l'établissement....20
ARTICLE 5.1.5. Déchets gérés à l'intérieur de l'établissement....20
ARTICLE 5.1.6. Transport et suivi des déchets....20

TITRE 6. Prévention des nuisances sonores, des vibrations et des émissions lumineuses....21

CHAPITRE 6.1. Dispositions générales....21

ARTICLE 6.1.1. Aménagements....21
ARTICLE 6.1.2. Véhicules et engins....21
ARTICLE 6.1.3. Appareils de communication....21

CHAPITRE 6.2. Niveaux acoustiques....21

ARTICLE 6.2.1. Valeurs Limites d'émergence....21

TITRE 7. Prévention des risques technologiques....22

CHAPITRE 7.1. Principes directeurs....22

CHAPITRE 7.2. Caractérisation des risques....22

ARTICLE 7.2.1. Inventaire des substances ou préparations dangereuses présentes dans l'établissement....22
ARTICLE 7.2.2. Zonage des dangers internes à l'établissement....23
ARTICLE 7.2.3. Information préventive sur les effets dominos externes....23

CHAPITRE 7.3. Infrastructures et installations....23

ARTICLE 7.3.1. Accès et circulation dans l'établissement....23
ARTICLE 7.3.2. Gardiennage et contrôle des accès....23
ARTICLE 7.3.3. Caractéristiques minimales des voies....24
ARTICLE 7.3.4. Bâtiments et locaux....24
ARTICLE 7.3.5. Installations électriques et mises à la terre....24
ARTICLE 7.3.6. Zones à atmosphère explosible....24
ARTICLE 7.3.7. Protection contre les courants de circulation....24
ARTICLE 7.3.8. Protection contre la foudre....25
ARTICLE 7.3.9. Antennes et relais....25
ARTICLE 7.3.10. Séisme....25

CHAPITRE 7.4. Gestion des opérations portant sur des substances dangereuses....25

ARTICLE 7.4.1. Consignes d'exploitation destinées à prévenir les accidents....25
ARTICLE 7.4.2. Vérifications périodiques....26
ARTICLE 7.4.3. Formation du personnel....26
ARTICLE 7.4.4. Travaux d'entretien et de maintenance....27

CHAPITRE 7.5. Mesures de maîtrise des risques....27

ARTICLE 7.5.1. Mesures de maîtrise des risques....27
ARTICLE 7.5.2. Domaine de fonctionnement sur des procédés....27
ARTICLE 7.5.3. Facteurs et dispositifs importants pour la sécurité....27
ARTICLE 7.5.4. Systèmes d'alarme et de mise en sécurité des installations....28
ARTICLE 7.5.5. Dispositif de conduite....28

ARTICLE 7.5.6. Équipement de détection....28
ARTICLE 7.5.7. Alimentation électrique....29
ARTICLE 7.5.8. Utilités destinées à l'exploitation des installations....29

CHAPITRE 7.6. Prévention des accidents majeurs....29

ARTICLE 7.6.1. La fonction sécurité-environnement....29
ARTICLE 7.6.2. L'organisation de la sécurité et de la protection de l'environnement....29
ARTICLE 7.6.3. La documentation sécurité-environnement....30

CHAPITRE 7.7. Prévention des pollutions accidentelles....30

ARTICLE 7.7.1. Étiquetage des substances et préparations dangereuses....30
ARTICLE 7.7.2. Rétentions....30
ARTICLE 7.7.3. Transports - chargements - déchargements....31
ARTICLE 7.7.4. Élimination des substances ou préparations dangereuses....32

CHAPITRE 7.8. Moyens d'intervention en cas d'accident et organisation des secours....32

ARTICLE 7.8.1. Définition générale des moyens....32
ARTICLE 7.8.2. Moyens d'intervention....32
ARTICLE 7.8.3. Protections individuelles du personnel d'intervention....32
ARTICLE 7.8.4. Entretien des moyens d'intervention....33
ARTICLE 7.8.5. Équipe d'intervention interne....33
ARTICLE 7.8.6. Consignes d'exploitation et de sécurité....33
ARTICLE 7.8.7. Consignes générales d'intervention....34
Article 7.8.7.1. Système d'alerte interne....34
Article 7.8.7.2. Plan des moyens de lutte contre un sinistre....34
Les dispositions relatives à la prise en compte des entreprises voisines du Port de Sète sont mises en œuvre dans un délai n'excédant pas 1 an à compter de la notification du présent arrêté....35

TITRE 8. Conditions particulières applicables à certaines installations de l'établissement....35

CHAPITRE 8.1. Dépôt d'engrais solides à base de nitrates d'ammonium....35

ARTICLE 8.1.1. Dispositions générales....35
ARTICLE 8.1.2. Modalités d'aménagement....35
Article 8.1.2.1. Mode de construction....35
Article 8.1.2.2. Caniveaux et gaines....35
Article 8.1.2.3. Issues et dégagement....36
Article 8.1.2.4. Équipements....36
Article 8.1.2.5. Détection....36
ARTICLE 8.1.3. Conservation des produits....37
Article 8.1.3.1. Stockage d'engrais 4702-I....37
Article 8.1.3.2. Stockage d'engrais 4702-II et 4702-III au sein du hangar H5....37
Article 8.1.3.3. Stockage d'engrais 4702 sur les aires extérieures AE H5, AE H7, AE H8, AE H12, AE voie ferrée, AE mer....37
Article 8.1.3.4. Emballages....37

CHAPITRE 8.2. Bâtiments d'ensachage et de palettisation H6 et H6bis....37

ARTICLE 8.2.1. Modalités d'aménagement....37
Article 8.2.1.1. Mode de construction....37
Article 8.2.1.2. Ventilation et désenfumage....37
Article 8.2.1.3. Équipements....37
Article 8.2.1.4. Installations de dépoussiérage....38
ARTICLE 8.2.2. Chauffage des bâtiments H6 et H6bis....38
Article 8.2.2.1. Comportement au feu....38
Article 8.2.2.2. Ventilation....38
Article 8.2.2.3. Dispositifs de sécurité....38
Article 8.2.2.4. Protection incendie....39

CHAPITRE 8.3. Dispositions relatives aux silos de céréales, de grains....39

ARTICLE 8.3.1. Dispositions générales....39
ARTICLE 8.3.2. Mesures constructives....39
Article 8.3.2.1. Issues et dégagement....40
Article 8.3.2.2. Chauffage....40
Article 8.3.2.3. Ventilation et désenfumage....40
Article 8.3.2.4. Mesures de protection contre les effets d'une explosion....40
ARTICLE 8.3.3. Équipements....40
ARTICLE 8.3.4. Prévention de la fermentation et de l'auto-échauffement des produits....40
ARTICLE 8.3.5. Organisation du magasin et des stockages extérieurs....41

CHAPITRE 8.4. Dispositions relatives au stockage de nitrate d'ammonium technique....41

ARTICLE 8.4.1. Aménagement....41
ARTICLE 8.4.2. Organisation du stockage....41
Article 8.4.2.1. Généralités....41
Article 8.4.2.2. Nettoyage des installations....42
Article 8.4.2.3. Matières interdites et incompatibles....42
Article 8.4.2.4. Chargement et déchargement....42
Article 8.4.2.5. Appareils de manutention....42
Article 8.4.2.6. Stockage....43

TITRE 9. Bilan périodique....43

CHAPITRE 9.1. Recensement des substances et préparations dangereuses....43

ARTICLE 9.1.1. Recensement des substances et préparations dangereuses....43

TITRE 10. Échéances....43

TITRE 11. Autres dispositions....44

CHAPITRE 11.1. Information des tiers....44

CHAPITRE 11.2. Exécution....44

En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté préfectoral peut être consultée à la mairie de SETE